

UNE ESTIVE COLLECTIVE DE LA MARGERIDE CANTALIEENNE ROUVRE ET AGRANDIT SES SURFACES D'ESTIVES POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Coopérative d'estive du Mont Mouchet -

ADAPTATION DE PRATIQUES PASTORALES FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Introduction :

Le projet PastoM « Pastoralismes en Massif central » est un projet porté par Auvergne Estives en partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Ardèche, de la Corrèze et du SIDAM. Ce projet s'intéresse aux différentes formes de pastoralismes présentes sur notre territoire, le Massif central. On s'intéressera au travers de ces fiches aux leviers d'adaptation mis en place par les systèmes pastoraux de notre territoire pour s'adapter au changement climatique.

PRÉSENTATION DE L'ESTIVE

Coopérative d'estive
du Mont Mouchet
- Clavières -

Estive bovine : génisses
(allaitantes et laitières),
vaches tarées et couples

15 éleveurs de la commune
montent des bêtes sur l'estive

0 UTH, ce sont les éleveurs qui
montent, à tour de rôle, sur l'estive

550 bêtes montées en 2021 sur
l'estive :
- 143 génisses ;
- 288 vaches de plus de 2ans ;
- 50 couples.
Pas de race prédominante sur
l'estive.

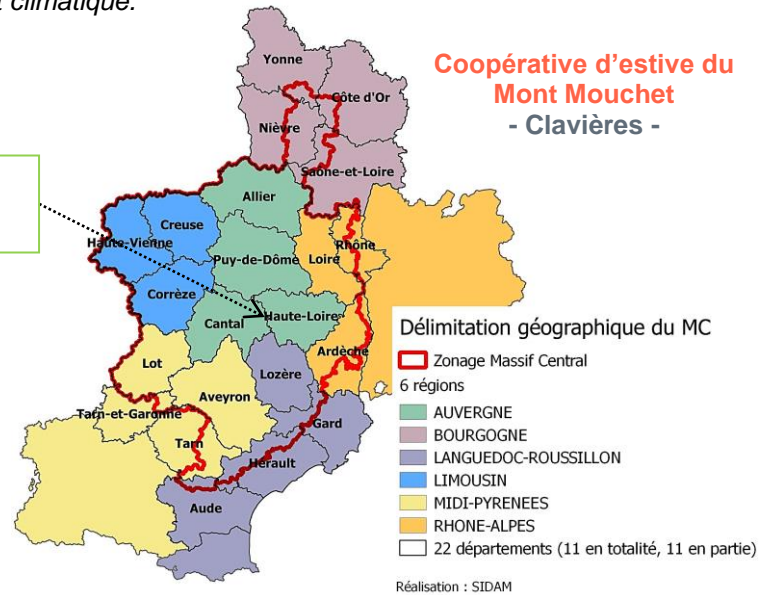
487 ha de SAU, principalement
composé de prairies permanentes

15 mai au 15 octobre, soit environ
150 jours de pâturage

1 300 à 1 450m d'altitude

Coopérative d'estive du
Mont Mouchet (15)

**Estive collective cantalienne
située entre 1 300 et
1 450 mètres d'altitude.**



Augmentation de la ressource herbagère disponible sur l'estive afin de faire face aux sécheresses à répétition

Face aux changements climatiques, qui impactaient de plus en plus la ressource herbagère de l'estive, la Coopérative a décidé de rouvrir certaines parcelles et d'acheter une soixantaine d'hectares supplémentaires, avec pour objectif un maintien du nombre de bêtes montées sur l'estive.

Des surfaces de l'estive ont ainsi été réouvertes jusqu'en 2018, et des chantiers de gyrobroyage sont régulièrement réalisés afin de maintenir ces parcelles ouvertes.

En 2020, la Coopérative a également acquis la parcelle de Tombevie, composée de prairies permanentes et de bois, d'une soixantaine d'hectares, afin d'augmenter encore la surface de l'estive.

Parcelle de Tombevie, Coopérative d'estive du Mont Mouchet



S'ADAPTER GRACE A LA REOUVERTURE DE CERTAINES PARCELLES ET A L'AGRANDISSEMENT DE L'ESTIVE

1974

- Création de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet composée de 6-7 éleveurs sociétaires de la commune
- Mise à disposition, via un bail rural, de 425ha de biens communaux
- Estive mixte : présence d'ovins (600 à 700 brebis) et de bovins (environ 80 bêtes, principalement des génisses laitières)

1992

Prime à la « vache allaitante » et crise ovine : entraîne une spécialisation des productions, avec pour l'estive une diminution du troupeau ovin, et une augmentation du nombre de bovins allaitants

2004

-
2005

- Travaux de réouverture sur l'estive
- Broyage
- Disparition du troupeau ovin de l'estive

2015

-
2018

- Travaux de réouverture sur l'estive
- Actions de gyrobroyage
- Vente de bois pour filière copeaux

2020

Achat de la parcelle de Tombevie, d'une soixantaine d'hectares (première parcelle en propriété de la Coopérative)

2021

- 15 éleveurs sociétaires de la commune de Clavières
- Estive bovine : présence de 143 génisses, 288 vaches de plus de 2 ans et 50 couples.

Les surfaces pastorales de l'estive

Les 487 hectares de l'estive, situés au cœur de la Margeride, sont composés très majoritairement de pelouses diversifiées. Sur certaines parcelles, des mosaïques de milieux peuvent être relevés, avec le développement de landes à genêts purgatifs et de bruyères.

De nombreuses zones-humides sont également présentes sur les parcelles, allant de la simple zone tourbeuse, aux prairies humides oligotrophes à mésotrophes, en passant par des bas marais / tourbières. Ces zones, initialement peu appétantes pour le troupeau, peuvent représenter une réserve fourragère lors des épisodes de sécheresse estivale.

Des zones semi-boisées voir boisées composent également certaines parcelles de la Coopérative.



© Christelle MENEGHEL

Ressenti de la Coopérative sur les impacts du Changement Climatique

Depuis plusieurs années, les éleveurs de la Coopérative relèvent des modifications sur les parcelles de l'estive, dues au changement climatique :

- **Démarrage de la végétation de plus en plus tôt** au cours de la saison, mais avec des gelées tardives qui stoppent la pousse de l'herbe ;
- **Fortes sécheresses** au cours de la période estivale, pouvant débuter dès le mois de juin, stoppant là aussi la pousse de l'herbe ;
- **Déficit hydrique important**, notamment en fin de saison d'estive.



© Christelle MENEGHEL

Malgré la présence de nombreuses zones-humides sur l'estive, certaines parcelles ont un accès limité à la ressource en eau. C'est notamment le cas d'un versant de l'estive, côté Roche du beurre et Clauzel. Au cours des années sèches, ce manque d'eau se fait réellement ressentir sur ces parcelles.

La hausse de la fréquence des périodes chaudes et sans précipitations pénalise fortement, depuis plusieurs années, la productivité des surfaces de l'estive. Une descente anticipée des bêtes est même réalisée occasionnellement, lorsque la ressource vient à manquer fin septembre / début octobre.

Pour faire face à ces nouvelles contraintes, la Coopérative a décidé d'actionner plusieurs leviers pour sécuriser la ressource herbagère de l'estive tout en continuant à monter le même nombre d'animaux sur l'estive, afin de ne pas pénaliser les éleveurs utilisateurs de la Coopérative :

- **Réouverture** de certaines parcelles ;
- **Agrandissement** de l'estive ;
- Mise en place de **sylvopastoralisme** sur certaines parcelles ;
- **Sécurisation de la ressource en eau.**

S'ADAPTER GRACE A LA REOUVERTURE DE CERTAINES PARCELLES ET A L'AGRANDISSEMENT DE L'ESTIVE



© Christelle MENEGHEL

Augmentation des zones de pâture de l'estive

Travaux de réouverture et de gyrobroyage

Afin de « regagner » certaines surfaces pastorales de l'estive, qui avaient été colonisées par des pins sylvestre et des hêtraies, la Coopérative a décidé, entre 2015 et 2018, de rouvrir certaines surfaces, afin de permettre le développement de la ressource herbagère.

Sous certaines hêtraies acidiphiles de l'estive, la diversité floristique était quasi nulle, n'apportant que peu d'atouts pour l'estive collective.

Afin de compléter ces réouvertures et de maintenir certaines parcelles ouvertes, la Coopérative a également mené des travaux de gyrobroyage.

En 2019, la Coopérative a ainsi fait appel à une entreprise pour la réalisation de travaux de gyrobroyage sur plusieurs zones de l'estive où des landes à genêts purgatifs étaient en train de se développer (Roche du beurre, Clauzel, Pierres Blanches et Pauze).

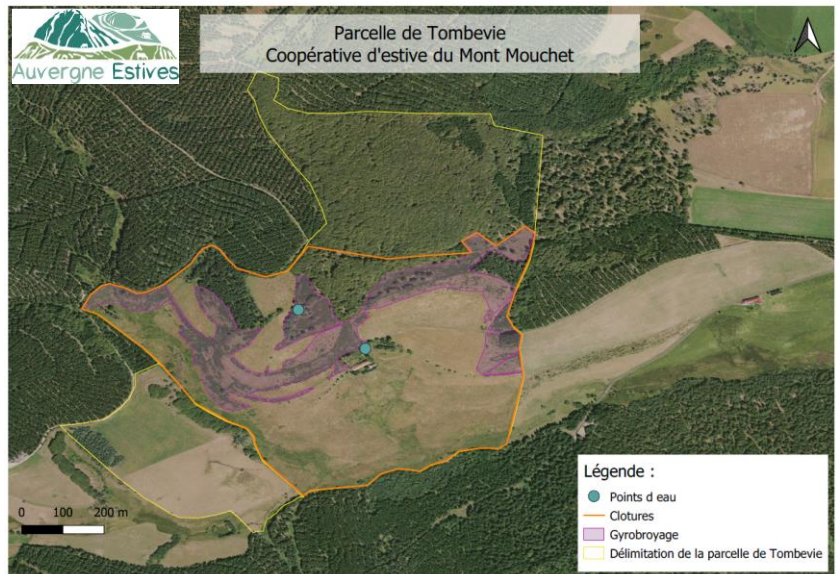
Achat d'une nouvelle parcelle

En 2021, la Coopérative a eu l'opportunité d'acheter en propre ses premières surfaces pastorales. La parcelle de Tombevie, d'une soixantaine d'hectares, accolée à la parcelle de Pra niolat, permet un agrandissement non négligeable de l'estive, passant de 425 à 487 hectares.

Cette parcelle est composée d'une zone forestière non pâturable (au nord de la parcelle) et d'une zone de prairies permanentes, traversée par des cours d'eau (au sud de la parcelle).

Sans activité pastorale depuis plusieurs années avant la reprise par la Coopérative, divers travaux d'aménagement seront à réaliser afin que les bêtes puissent venir pâturer sur ces parcelles, à savoir :

- Dépose des anciennes clôtures, très abimées, et installation de nouvelles clôtures (en orange sur la carte ci-dessus) ;
- Aménagement d'au moins deux points d'abreuvement (en bleu sur la carte ci-dessus) ;
- Actions de gyrobroyage afin de rouvrir certaines zones en cours d'enfrichement, en raison d'une absence de pâturage au cours des dernières années (en violet sur la carte ci-dessus).



Adaptation des pratiques

Mise en place de sylvopastoralisme sur certaines parcelles

Certaines parties de l'estive sont composées de zones semi-boisées voir boisées. Dans le cadre d'un travail mené conjointement avec la Coopérative, la commune de Clavières, l'ONF, le SMAT du Haut-Allier et Auvergne Estives, une conduite sylvopastorale va être mise en place sur trois parcelles de l'estive, actuellement sous régime forestier.



© Christelle MENEGHEL

Ces parcelles, assez hautes en altitude, ne permettent pas d'atteindre une production sylvicole rentable et intéressante. La volonté de l'ONF sur ce type de parcelles est donc de maintenir une ressource boisée en bonne santé, sans objectif de production.

Sur les trois parcelles concernées par cette pratique sylvopastorale, l'objectif serait d'attendre une mosaïque de milieux comme présenté sur la photo ci-contre : petites zones de hêtraies, mises en défens localisées afin de permettre le développement de bosquets de pins (sylvestre ou noir) et couvert herbagé bien présent.

Grâce à cet équilibre, les bêtes peuvent trouver une ressource herbagère plus tardive que dans les parcelles de prairies permanentes, tout en pouvant s'abriter des fortes chaleurs ou des vagues de froid.

S'ADAPTER GRACE A LA REOUVERTURE DE CERTAINES PARCELLES ET A L'AGRANDISSEMENT DE L'ESTIVE



↳ Sécurisation de la ressource en eau

Avec les vagues de chaleurs de plus en plus importantes en période estivale, la Coopérative a du restaurer voir créer de nouveaux points d'abreuvement sur les parcelles de l'estive.

En 2018, ce sont 4 points d'abreuvement qui ont été remplacés en raison de défauts d'étanchéités et de bacs hors d'usage. En 2020, la Coopérative a initié un projet de forage qui devrait permettre d'alimenter 5 points d'abreuvement, sécurisant ainsi l'accès à l'eau pour les parcelles de la Roche du beurre et des Clauzel. En 2021, c'est sur la parcelle de Tombevie (nouvellement acquise) que la Coopérative souhaite réaliser des travaux et créer au moins deux points d'abreuvement, afin de pouvoir y monter des bêtes rapidement.

A terme, la sécurisation de la ressource en eau sur l'estive permettra de réaliser de réelles rotations, sans contraintes dues au tarissement de certaines sources ou à l'assèchement de fontaines.

Actuellement, les parcelles font entre 25 et 30 hectares et les lots changent de parcelle toutes les 3 semaines / 1 mois, en fonction de la ressource herbagère disponible.

Conclusion

Pour faire face aux impacts du changement climatique, avec notamment la hausse des températures estivales, la Coopérative d'estive du Mont Mouchet a décidé de travailler sur plusieurs leviers. Tout d'abord, une **augmentation des zones de pâture de l'estive**, via l'achat d'une nouvelle parcelle et des travaux de réouverture et de débroussaillage, afin d'assurer une production suffisante d'herbe sur l'estive. A cela se rajoute une **adaptation des pratiques**, avec notamment la mise en place de parcelles sylvopastorales et la sécurisation de la ressource en eau, facilitant une meilleure gestion du pâturage.

La coopérative a ainsi trouvé des pistes d'adaptation lui permettant d'atteindre son objectif : avoir une ressource herbagère suffisante pour maintenir l'effectif bovin de l'estive.



© Christelle MENEGHEL

Cette fiche a été réalisée par Christelle MENEGHEL,
Chargée de mission Pastoralisme au sein de l'association Auvergne Estives,
Pour toute information complémentaire, nous restons à votre disposition,
Contactez-nous : auvergne-estives@cantal.chambagri.fr

Partenaires du projet :



Avec le soutien financier de :

